



deux et un, longes de sable et grillées d'or. — **Piquetier**, en Bretagne; d'argent, à un épervier, armé et becqué d'or, perché de gueules. — **Bassel de Montargis**, en Bretagne; d'argent, à l'épervier perché de sable, becqué, longé et grillé d'or. — **Épervier**, d'argent, à l'épervier d'azur, mené longé et grillé d'or. — **Besancourt**, en Normandie; d'argent, à l'épervier de gueules, becqué et membré d'azur. — **Guiramand**, dans le Comté-Vennessin; écartelé, et en pal d'or, à l'épervier de sable, longé de gueules et grillé d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à trois pals d'or, et une cotice de sable brochante sur le tout. — **Le Tonnelier de Breteil**, dans l'Anjou-France; d'azur, à l'épervier essorant d'or, longé et grillé de même. — **Conte**, en Normandie; d'or, à l'épervier essorant au naturel, becqué et membré de gueules. — **La Cour**, dans le Saillonage; d'azur, à l'épervier d'or, becqué, membré et longé d'argent; grillé d'or et perché de même. — **La Fretais**, en Bretagne; de gueules, à un épervier d'argent perché du même, grillé d'or. — **Grange**, en Normandie; d'azur, à un épervier passant d'or, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules. — **Saint-Delmy**, dans l'Île-de-France; de sinople, à l'épervier d'argent, empiétant un perdrix d'or. — **Roy**, en Bretagne; d'azur, à un épervier couronné longé et armé d'or, ayant sur la tête une fleur de lis aussi d'or. — **Lège**, dans la Saintonge et l'Aunis; d'argent, à l'épervier essorant d'azur, armé et couronné d'or, tenant dans la serre droite un poisson, du même. **Signif.** : d'azur, à un épervier d'argent, empiétant un perdrix du même. — **Champs**, en Normandie; d'or, à l'épervier essorant de sable, au chef d'azur, chargé de trois tours couverts du champ.

— **Pêche**. Le nom d'épervier a été donné à un genre particulier de filet, qui tombe sur les poissons comme l'oiseau de proie fond sur ses victimes. Les anciens paraissent avoir connu l'épervier, ou du moins des engins fort analogues. Oppien, énumérant les divers filets usités de son temps, mentionne les amphiblistes, filets faits de manille à pouvoir enfermer les poissons de tous côtés; les dieux, filets deses à être jetés, et par lesquels quel il distingue les peses et les hypoche, pouvant emprisonner et resserrer fortement les poissons qui y sont pris; les calumnes, espèces de volles qui, se déployant au moment où on les lance, occupent une assez grande étendue à sa surface, etc. Nous trouvons l'épervier mentionné dans une ordonnance rendue, en 1323, par Philippe VI, roi de France, qui confirme un règlement du bailli de la ville de Sens, concernant les instruments dont on se servait pour pêcher dans la rivière d'Yonne : « Nous défendons l'épervier, se il n'en a une moule d'un grand denier, et si n'en pèsscher le point, fors d'un soleil levant jusques à soleil couchant. » L'épervier est depuis longtemps, sous les noms de *furet*, *rissoux*, *ressant*, etc., usité dans un grand nombre de localités. Les Groenlandais ont, avec des tendons de daïm, des éperviers à petites mailles.

L'épervier est un filet fait d'un bon fil retors; il a la forme d'un cône ou d'un entonnoir de onze à douze toises de haut. L'ouverture, sur quatre à cinq brasses de hauteur ou *chute* au sommet est attachée une longue corde. L'ouverture est bordée d'une corde de la grosseur du doigt, munie, de distance en distance, de petites anneaux enroulés ou bagues de plomb, ou bien de balles percées; le poids total de cette plombée est de 20 à 25 kilogrammes. Le bord du filet excède de un à 0m,50 la partie plombée; mais ce bord est retroussé en dedans, et, comme il est soutenu par des lignes ou petites cordes, il forme autour de l'ouverture des bourses dans lesquelles s'engage le poisson. Les mailles vont en diminuant progressivement de calibre, depuis le sommet du cône ou culasse, où elles ont environ 5 centimètres de diamètre, jusqu'aux bords de l'ouverture, où l'on peut à peine passer le doigt. Il y a des éperviers de divers grandeurs, selon l'usage auquel on les destine et surtout suivant l'étendue de la nappe d'eau où on doit les employer; on en trouve même qui n'ont point de bourses à l'entour, et où tout se termine à la corde plombée; mais, comme cet épervier est d'un maniement incommode, il est rarement employé.

On pêche à l'épervier de deux manières, en l'état ou en le traînant. La première peut se pratiquer partout, mais notamment dans les grandes rivières, dans les étangs, entre les rochers, et même au large; elle convient surtout dans les endroits où le poisson abonde, où la nappe d'eau est peu profonde, le fond uni, dépourvu de fortes herbes, de pieux ou de grosses pierres, qui pourraient déchirer le filet ou laisser échapper le poisson par dessous. Les éperviers, qui sont de petits filets plus petits et plus légers que ceux qui sont au

large, du bord du bateau. Le pêcheur tient d'une main la culasse, de l'autre il saisit le bord à 0m,30 au-dessus de la corde plombée, et il ramène sur son épaule la partie intermédiaire; il imprime alors à son corps un mouvement d'oscillation et lance le filet de toute sa force. Lorsqu'il y a du poisson pris et qu'il veut ramener l'épervier, il tire la corde de la culasse, non pas directement, mais en faisant alternativement un pas à droite et un à gauche, afin que les plombs, en se rapprochant, ferment l'ouverture du filet. Quand il tient la culasse, il continue de même, mais en restant en place. Enfin, quand il sent que les plombs quittent le fond, il tire vivement l'épervier sur le rivage ou dans l'intérieur du bateau; puis il le vide, en ayant soin de rejeter à l'eau le frai ou le jeune fretin.

La pêche à l'épervier en traînant exige ordinairement plusieurs hommes, parce qu'on emploie des filets plus grands et plus lourds. Usité surtout dans les petites rivières, elle ne peut avoir lieu que dans les courants d'eau de peu de largeur et de profondeur, et on le trouve présente pas de roches ou de grosses pierres. Elle ne convient guère que pour les poissons qui se cachent dans la vase. Pour opérer, on attache deux cordes à la plombée qui entoure l'ouverture du filet, et on laisse en sorte que l'espace compris entre les deux points d'attache occupe à peu près la largeur de la rivière ou du cours d'eau. Deux hommes, dit Duhamel, traitent le filet en laissant un seul homme, de manière que la portion comprise entre les deux points d'attache se tienne presque droite à la surface de l'eau; le reste de l'embranchure tombe au fond, à cause des plombs. Cette embranchure porte sur le fond, où elle décrit une espèce d'ovale; la queue ou culasse flotte entre deux eaux. Un homme suit les pêcheurs; il tient la corde qui se rattache à la plombée, et, quoiqu'il la laisse lâche, il s'aperçoit cependant s'il y a des poissons pris, par les secousses qu'ils impriment au filet, et qui se communiquent à la corde. Quand on manque de ce troisième homme, l'un des pêcheurs attache à l'un de ses bras la corde de la culasse, et il la tient assez longue pour ne pas gêner la pointe du filet. Lorsqu'on s'aperçoit, au bout de la corde, que deux pêcheurs laissent leur corde pour que toute la circonférence du filet porte sur le fond; puis l'un d'eux prend la corde de la culasse et la tire à lui, etc.

Faut-il traîner l'épervier suivant ou contre le courant? C'est une question fort débattue, et sur laquelle les pêcheurs eux-mêmes ne sont pas d'accord. On tend quelquefois, de distance en distance, dans la rivière, un trémail qui occupe toute la largeur et aux approches duquel on prend une plus grande quantité de poissons. La pêche à l'épervier s'emploie pour beaucoup d'espèces : aloses, barbeaux, brochets, carpes, perches, surmuletts, poissons blancs, etc. Elle est surtout très productive et ne dépeuple pas les eaux, pourvu qu'on ait le soin, comme nous l'avons dit plus haut, de rejeter dans celles-ci le frai et les petits poissons. Elle varie de grandeur, suivant les circonstances, comme on peut le voir plus au long dans le *Traité des pêches* de Duhamel.

**ÉPERVIÈRE** s. f. (é-pèr-viè-re — rad. épervier). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des scorodaces; *Lepervier* *pituite* et *les raves* minces sont deux variétés pituite et les raves minces sont deux variétés productive et ne dépeuple pas les eaux, pourvu qu'on ait le soin, comme nous l'avons dit plus haut, de rejeter dans celles-ci le frai et les petits poissons. Elle varie de grandeur, suivant les circonstances, comme on peut le voir plus au long dans le *Traité des pêches* de Duhamel.

**ÉPERVIÈRE** s. f. (é-pèr-viè-re — rad. épervier). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des scorodaces; *Lepervier* *pituite* et *les raves* minces sont deux variétés productive et ne dépeuple pas les eaux, pourvu qu'on ait le soin, comme nous l'avons dit plus haut, de rejeter dans celles-ci le frai et les petits poissons. Elle varie de grandeur, suivant les circonstances, comme on peut le voir plus au long dans le *Traité des pêches* de Duhamel.

**ÉPERVIÈRE** s. f. (é-pèr-viè-re — rad. épervier). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des scorodaces; *Lepervier* *pituite* et *les raves* minces sont deux variétés productive et ne dépeuple pas les eaux, pourvu qu'on ait le soin, comme nous l'avons dit plus haut, de rejeter dans celles-ci le frai et les petits poissons. Elle varie de grandeur, suivant les circonstances, comme on peut le voir plus au long dans le *Traité des pêches* de Duhamel.

**ÉPERVIÈRE** s. f. (é-pèr-viè-re — rad. épervier). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des scorodaces; *Lepervier* *pituite* et *les raves* minces sont deux variétés productive et ne dépeuple pas les eaux, pourvu qu'on ait le soin, comme nous l'avons dit plus haut, de rejeter dans celles-ci le frai et les petits poissons. Elle varie de grandeur, suivant les circonstances, comme on peut le voir plus au long dans le *Traité des pêches* de Duhamel.

ÉPHE

L'épervière à ombelles est encore assez commune; c'est une belle plante, qui atteint quelquefois la hauteur de 1 mètre et croît dans les prés secs. On trouve dans ce genre plusieurs autres espèces, notamment celles qui croissent dans les régions alpines, qui présentent assez d'intérêt pour être admises dans les jardins d'agrément. La plus remarquable sous ce rapport est l'épervière orange, originaire des montagnes de l'Europe centrale. Cette plante est vivace, et ses tiges rameuses se terminent par de larges capitules de fleurs d'un beau rouge orangé; elle est depuis longtemps cultivée dans les jardins fleuristes, où on la plante en touffes ou en bordures. On la multiplie très-facilement par la division des vieux pieds, et elle trace beaucoup. Ses fleurs paraissent au premier printemps et se succèdent pendant toute la belle saison.

**ÉPERVIN** s. m. (é-pèr-vin). Art vétér. V. ÉPARVIN.

**EPESSES**, village de Suisse, cant. et à 3 kilom. de Lausanne. Vers l'an 563, le sol sur lequel repose ce village glissa, dit la légende, le long du rocher sur lequel il s'appuie, sans aucun dommage pour les habitants. L'anniversaire de ce miraculeux phénomène a été célébré à Epesses pendant plusieurs siècles.

**ÉPETIT** s. m. (é-pe-ti). Bot. Plante qui croît à la Guyane, et à laquelle on attribue de grandes vertus.

**ÉPEULEUSE** s. f. (é-peu-leu-ze — rad. épeuler). Techn. Ouvrière qui épeule les dentelles.

**ÉPÉUS** ou **ÉPÉONI**, fils d'Endymion et d'Hypérion. Endymion, ne sachant lequel de ses fils il choisit pour successeur, décida que son royaume appartiendrait à celui qui vaincrait les deux autres à la course. Épéus l'emporta et régna après son père sur les habitants de l'Épéus, dans les lieux appelés Épéus. Un autre Épéus, fils de Panopée, assista au siège de Troie, où il se signala par sa valeur et surtout par son habileté comme mécanicien. Ce fut lui qui construisit les machines de guerre, et dans la ville de Métaponte, où l'on montrait dans le temple de Minerve les outils dont il s'était, dit-on, servi pour la construction du cheval. Quelques auteurs rapportent que les deux fils préférèrent de valoir guerriers, et en punition de ce que son père avait manqué à un serment solennel.

ÉPHÉ

**ÉPHÉBIUM** s. m. (é-phé-bi-um — gr. *éphébeion*; de *éphébos*, éphébe). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à une grande salle de leurs gymnases, dans laquelle s'exerçaient les éphébes. On écrit aussi *éphébiu* et *éphébiu*.

**ÉPHÉBION** s. m. (é-phé-bi-on — gr. *éphébiôn*; de *éphébos*, éphébe). Antiq. Partie du théâtre grec réservée aux éphébes.

**ÉPHÉBIUS** s. f. pl. (é-phé-bi — gr. *éphébeia*; de *éphébos*, éphébe). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait dans les familles lorsque quelque-uns de garçons arrivait à l'âge des éphébes.

**ÉPHÉTE** s. m. (é-phé-te — du gr. *éphéti*, qui laisse aller). Anc. rhéteur. Chose sur laquelle on suspend son jugement.

**ÉPHÉDRACÉ**, **ÉE** adj. (é-phé-dra-sé — rad. *éphédré*). Bot. Qui ressemble à un éphédre.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

ÉPHÉ

fluence du flux monstrue (quelques femmes color ou avec les colorations au moment de leurs règles), enfin l'inflammation chronique d'un viscère, du foie, par exemple. L'influence de cette dernière cause n'est pas prouvée.

Il y a plusieurs variétés d'éphélides, parmi lesquelles il faut citer l'*éphéde*, connu sous le nom de taches de roussier, et ces plaques que l'on observe souvent chez les femmes pendant la grossesse et auxquelles on donne communément le nom de *masque*. Les taches causées par les rayons du soleil et connues sous le nom de hâle sont une variété des éphélides proprement dites. Les taches de roussier sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes; elles s'observent surtout chez les individus blonds ou roux, dont la peau est fine et blanche. Elles sont presque toujours placées sur le visage et sur les mains. La chaleur, l'émotion, et surtout le soleil, rendent ces taches beaucoup plus visibles. Elles ne sont pas accompagnées de prurit.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

ÉPHÉ

l'usage de la nappe d'eau, où on doit les employer; on en trouve même qui n'ont point de bourses à l'entour, et où tout se termine à la corde plombée; mais, comme cet épervier est d'un maniement incommode, il est rarement employé.

**ÉPHÉBIUM** s. m. (é-phé-bi-um — gr. *éphébeion*; de *éphébos*, éphébe). Antiq. Nom que les Grecs donnaient à une grande salle de leurs gymnases, dans laquelle s'exerçaient les éphébes. On écrit aussi *éphébiu* et *éphébiu*.

**ÉPHÉBION** s. m. (é-phé-bi-on — gr. *éphébiôn*; de *éphébos*, éphébe). Antiq. Partie du théâtre grec réservée aux éphébes.

**ÉPHÉBIUS** s. f. pl. (é-phé-bi — gr. *éphébeia*; de *éphébos*, éphébe). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait dans les familles lorsque quelque-uns de garçons arrivait à l'âge des éphébes.

**ÉPHÉTE** s. m. (é-phé-te — du gr. *éphéti*, qui laisse aller). Anc. rhéteur. Chose sur laquelle on suspend son jugement.

**ÉPHÉDRACÉ**, **ÉE** adj. (é-phé-dra-sé — rad. *éphédré*). Bot. Qui ressemble à un éphédre.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

**ÉPHÉDRÉ** s. m. (é-phé-dré — gr. *éphédra*; de *éphé*, je suis assis; de *éphé*, sur, et *éphé*, siège). Antiq. gr. Athlète que l'on réservait pour combattre le vainqueur.

ÉPHÉ

l'usage de la nappe d'eau, où on doit les employer; on en trouve même qui n'ont point de bourses à l'entour, et où tout se termine à la corde plombée; mais, comme cet épervier est d'un maniement incommode, il est rarement employé.

**ÉPHÉBIUM** s. m. (é-phé-bi-um — gr. *éphébeion*; de *éphébos*, éph